

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE MANDEVILLE  
MRC DE D'AUTRAY

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 1<sup>ER</sup> AOÛT 2011

Séance régulière du conseil municipal tenue à la salle municipale le 1<sup>ER</sup> août 2011 à 19h.30 à laquelle étaient présents Messieurs Sylvain Gagnon, Guy Corriveau, Denis Prescott, Jacques Martial et André Desrochers, sous la présidence de Madame Francine Bergeron, Mairesse,

Absent : Monsieur le conseiller Jean-Claude Charpentier

Hélène Plourde directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim est présente.

Après méditation Madame la mairesse Francine Bergeron ouvre la présente assemblée.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

284-08-2011 **Il est proposé par** le conseiller André Desrochers  
**Appuyé par** le conseiller Guy Corriveau  
**Et résolu**

Que l'ordre du jour soit et adopté tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité.**

ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU 4 JUILLET 2011 ET DU 5 JUILLET 2011

285-08-2011 **Il est proposé par** le conseiller Jacques Martial  
**Appuyé par** le conseiller Denis Prescott  
**Et résolu**

Que les procès verbaux de la session régulière du 4 juillet 2011 et de l'ajournement du 5 juillet 2011 soient et sont adoptés dans leur forme et teneur.

**Adoptée à l'unanimité.**

CORRESPONDANCE

La directrice générale fait un résumé de la correspondance reçue.

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

286-08-2011 **Il est proposé par** le conseiller André Desrochers  
**Appuyé par** le conseiller Sylvain Gagnon  
**Et résolu**

Que la liste des comptes à payer d'une somme de \$ 82 773.12 soit et est adoptée telle que déposée et que sont ratifiés les chèques émis en vertu d'une résolution.

Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer les chèques à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **ADMINISTRATION**

#### SOUSSION - VENTE D'IMMEUBLE - DOSSIER #250-07-2011 - 19 RUE CHARBONNEAU

Soumissions déposées :

Kim Courchesne	30 099 \$
Mario Martial	40 000 \$
Compagnie 9093-018 Québec Inc.	50 000 \$

287-08-2011 **Il est proposé par** le conseiller Denis Prescott  
**Appuyé par** le conseiller Guy Corriveau  
**Et résolu**

Que la présente soumission soit et est accordée à la Compagnie 9093-018 Québec Inc. au montant de 50 000 \$.

Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer le contrat à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### SOUSSION - VENTE D'IMMEUBLE - DOSSIER #254-07-2011 - ÉDIFICE BIRCHWOOD

Soumission déposée :

Compagnie 9093-0918 Québec Inc. 275 000 \$.

288-08-2011 **Il est proposé par** le conseiller André Desrochers  
**Appuyé par** le conseiller Sylvain Gagnon  
**Et résolu**

Que la présente soumission soit et est accordée à la Compagnie 9093-0918 Québec Inc. au montant de 275 000 \$.

Que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer le contrat à cet effet.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### PG SOLUTIONS

289-08-2011 **il est proposé par** le conseiller Jacques Martial  
**Appuyé par** le conseiller André Desrochers  
**Et résolu**

Que la municipalité de Mandeville entérine la décision prise par Madame la mairesse à l'effet d'autoriser le personnel du bureau à suivre une formation de deux jours de PG Solutions au montant de 2 608.88 \$ taxes incluses concernant le logiciel comptable de la dite municipalité.

**Adoptée à l'unanimité.**

CHAMBRE DE COMMERCE BRANDON INC.

290-08-2011 **Il est proposé par** le conseiller Denis Prescott  
**Appuyé par** le conseiller André Desrochers  
**Et résolu**

Que la municipalité de Mandeville accorde à la Chambre de Commerce Brandon Inc. un montant de 2 844.00 \$ pour le financement du bureau d'information touristique et paye un montant de 2 000.00 \$ concernant le loyer.

**Adoptée à l'unanimité.**

LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN DEMANDE D'APPUYER LEUR DEMANDE DE RÉVISION DU PROGRAMME À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERRL) CONCERNANT L'ENTRETIEN DES CHEMINS À DOUBLE VOCATION (VOLET 1.2) AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Attendu que le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) volet 1.2 du Ministère des Transports du Québec concernant l'entretien des chemins à double vocation, c'est-à-dire des routes locales 1 et 2 ayant aussi une vocation d'accès aux ressources forestières ou minières;

Attendu que les modalités d'application et la détermination de l'aide sont complètement dérisoires en comparaison avec les réels coûts d'entretien et de réparation de ces chemins empruntés par les transporteurs forestiers;

Attendu que les chemins Beaulieu, de Sainte-Émélie et de la Crique-à-David Ouest sont des chemins à double vocation situés sur le territoire damiennois;

Attendu que de nombreux plans d'aménagement forestier ont eu lieu par le passé alors que d'autres sont prévus, pour des récoltes importantes;

Attendu que les compensations versées devraient correspondre aux récoltes et être établies au mètre cube;

En conséquence,

291-08-2011 **Il est proposé par** le conseiller Jacques Martial  
**Appuyé par** Sylvain Gagnon  
**Et résolu**

Que le conseil municipal de la municipalité de Mandeville appuie la présente demande de la municipalité de Saint-Damien adressée au Ministère des Transports du Québec la révision, pour ne pas dire la réforme du programme à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) concernant l'entretien des chemins à double vocation (volet 1.2) pour tenir compte des coûts réels que les municipalités doivent assumer en regard de la détérioration accrue et accélérée des infrastructures municipales empruntées par les transporteurs forestiers.

**Adoptée à l'unanimité**

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

DEMANDE DE RÉVISION DU PROGRAMME À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (PAERRL) CONCERNANT L'ENTRETIEN DES CHEMINS À DOUBLE VOCATION (VOLET 1.2) AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Attendu que le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) volet 1.2 du Ministère des Transports du Québec concernant l'entretien des chemins à double vocation, c'est-à-dire des routes locales 1 et 2 ayant aussi une vocation d'accès aux ressources forestières ou minières;

Attendu que les modalités d'application et la détermination de l'aide sont complètement dérisoires en comparaison avec les réels coûts d'entretien et de réparation de ces chemins empruntés par les transporteurs forestiers;

Attendu que les chemins de la Branche à Gauche, du Parc, lac Long, lac Deligny, lac Mandeville et les rues Desjardins, Saint-Charles Borromée et le rang Mastigouche sont des chemins à double vocation situés sur le territoire la municipalité de Mandeville;

Attendu que de nombreux plans d'aménagement forestier ont eu lieu par le passé alors que d'autres sont prévus, pour des récoltes importantes;

Attendu que les compensations versées devraient correspondre aux récoltes et être établies au mètre cube;

En conséquence,

292-08-2011 **Il est proposé par** Guy Corriveau  
**Appuyé par** Denis Prescott  
**Et résolu**

Que le conseil municipal de la municipalité de Mandeville demande au Ministère des Transports du Québec la révision, pour ne pas dire la réforme du programme à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) concernant l'entretien des chemins à double vocation (volet 1.2) pour tenir compte des coûts réels que les municipalités doivent assumer en regard de la détérioration accrue et accélérée des infrastructures municipales empruntées par les transporteurs forestiers.

Que copie de la présente résolution soit envoyée à monsieur André Villeneuve, député de Berthier.

**Adoptée à l'unanimité**

**VOIRIE**

NOMS DE RUES DANS LES DOMAINES ET LE VILLAGE

293-08-2011 **Il est proposé par** le conseiller Denis Prescott  
**Appuyé par** le conseiller Sylvain Gagnon  
**Et résolu**

Que la municipalité de Mandeville autorise le directeur des travaux publics à procéder à l'installation des noms de rues dans les domaines et dans le village aux endroits non identifiés pour raison de sécurité.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### SOUSSION DE HEWITT - ENTRETIEN GÉNÉRATRICE

294-08-2011 **Il est proposé par** le conseiller André Desrochers  
**Appuyé par** le conseiller Jacques Martial  
**Et résolu**

Que la municipalité de Mandeville accepte la soumission de Hewitt concernant l'entretien de la génératrice située au 3 Terrasse Desailliers au montant de \$ 588.02 plus les taxes.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

##### DÉROGATION MINEURE #0006-2011

Demande de Monsieur Éric Lavoie demeurant au 691, chemin Lac Hénault Nord dont la bâtisse existant depuis 1975 consiste à permettre un agrandissement de la maison d'une grandeur de 14x18 pi. À bâtir sur galet en mettant des pieux dans le sol entre 2 et 4 pieds de profondeur en suivant le galet.

Après étude et discussion, il est proposé par M. Raymond Bourdelais, appuyé par M. Robert Laurence et résolu que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure pour permettre la construction d'un agrandissement de la maison.

295-08-2011 **Il est proposé par** le conseiller André Desrochers  
**Appuyé par** le conseiller Jacques Martial  
**Et résolu**

Que le conseil accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accorder cette dérogation mineure.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **LOISIRS ET CULTURE**

##### DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LE PROJET « ZONÉ RÉUSSITE » DU SECTEUR BRANDON

296-08-2011 **Il est proposé par** le conseiller Jacques Martial  
**Appuyé par** le conseiller Guy Corriveau  
**Et résolu**

Que la municipalité de Mandeville accorde une subvention au montant de \$1 500.00 à « ZONÉ RÉUSITE » dont l'objectif est de prévenir le décrochage scolaire dans la MRC de D'Autray.

**Adoptée à l'unanimité.**

**VARIA**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

297-08-2011 **Il est proposé par** le conseiller Jacques Martial  
**Appuyé par** le conseiller Guy Corriveau  
**Et résolu**

Que la présente assemblée soit et est levée à 20 heures.

**Adoptée à l'unanimité.**

**MÉDITATION**

\*\*\*\*\*

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes : #286-08, 289-08, 290-08, 294-08, 296-08.

---

Hélène Plourde, secrétaire-trésorière directrice générale par intérim

\*\*\*\*\*

---

**Francine Bergeron, mairesse**

---

**Hélène Plourde, directrice générale  
et secrétaire-trésorière**